

I DÉLIBÉRATION 56-2026

COMMUNE DE MIREPOIX (Ariège)

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal
Séance du 05 JUIN 2026

Nombre de Conseillers en Exercice	23
Présents	19
Absents	4
Procurations	4
Votants	23

Par suite d'une convocation en date du 01 juin 2026 (01/06/2026), les membres composant le Conseil Municipal de MIREPOIX (Ariège) se sont réunis en Mairie de Mirepoix, le **vendredi 05 juin 2026 (05/06/2026) à dix-huit heures trente (18h30)**, sous la présidence de Valérie DILLON, Maire.

Présents (19) : DILLON Valérie, ALIBERT Pierre, ROUCH EYCHENNE Mylène, DARIO Cédric, VIVANCOS Nelly, VALETTE Vincent, LOPEZ Sabine, BENALI Nourredine, QUILLIEN Nicole, FITE Christian, BARBIER Nathalie, FOUBERT Philippe, MONFERRAN Sébastien, ORTIZ THALAMAS Jeanne-Marie, MONTAGNE Médéric, CAUX Xavier, ALEXANDRE Maria, CHARRASSE Evelyne, COUTHER Dominique

Excusés avec procuration (4) : SALBY Marina (procuration Mylène ROUCH EYCHENNE), VILLARD Patricia (procuration Sabine LOPEZ), CAUBET Sébastien (procuration à DARIO Cédric), GIROUSSE Laurent (procuration à COUTHER Dominique)

Absents (0) :

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil, Mme Nicole QUILLIEN est désignée, à l'unanimité pour remplir cette fonction.

Désignation des délégués et suppléants du conseil municipal en vue des élections sénatoriales du 27 septembre 2026

Vu le code électoral, notamment ses articles L.283 à L.293 et R.131 à R.148 ;

Vu le décret n° 2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs ;

Vu la circulaire INTP2611651C du 06 mai 2026, relative à la désignation des délégués des conseillers municipaux et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux ;

Vu l'arrêté préfectoral du 11 mai 2026 fixant le mode de scrutin ainsi que le nombre de délégués et suppléants à élire ;

Le maire indique que conformément aux dispositions du code électoral, le conseil municipal doit procéder à l'élection des délégués et suppléants appelés à constituer le collège électoral chargé de procéder à l'élection des sénateurs.

En application des articles L. 289 et R. 133 du code électoral, les délégués et leurs suppléants sont élus sur la même liste, sans débat, à la représentation proportionnelle suivant la règle de la plus forte moyenne, sans panachage ni vote préférentiel.

Le bureau électoral a été constitué conformément aux dispositions réglementaires :

Président : le Maire ;

les deux conseillers municipaux les plus âgés présents ;

les deux conseillers municipaux les plus jeunes présents.

La liste « Elus de Mirepoix » est composée par MM; ALIBERT Pierre, DILLON Valérie, DARIO Cédric, ROUCH EYCHENNE Mylène, VALETTE Vincent, VIVANCOS Nelly, CAUX Xavier, LOPEZ Sabine, FOUBERT Philippe, ALEXANDRE Maria, FITE Christian

Le conseil municipal a ensuite procédé à l'élection des délégués et suppléants au scrutin secret.

Après enregistrement du ou des candidatures, il est procédé au vote, au scrutin secret, selon le système de la représentation proportionnelle avec application de la règle de la plus forte moyenne, sans panachage ni vote préférentiel.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Après enregistrement du ou des candidatures, il est procédé au vote, au scrutin secret, selon le système de la représentation proportionnelle avec application de la règle de la plus forte moyenne, sans panachage ni vote préférentiel.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Nombre de votants : 23

Nombre de suffrages déclarés nuls : 0

Nombre de votes blancs : 0

Nombre de suffrages exprimés : 23

Résultats obtenus par la liste : « Elus de Mirepoix » : 23 Voix

Après application de la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne, sont proclamés élus :

Délégués titulaires

M. ALIBERT Pierre

MME DILLON Valérie

M. DARIO Cédric

MME ROUCH EYCHENNE Mylène

M. VALETTE Vincent

MME VIVANCOS Nelly

M. CAUX Xavier

Suppléants

MME LOPEZ Sabine

M. FOUBERT Philippe

MME ALEXANDRE Maria

M. FITE Christian

Le procès-verbal de l'élection a été dressé immédiatement après le scrutin et annexé à la présente délibération.

LE CONSEIL MUNICIPAL

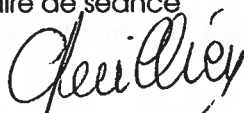
Où l'exposé de Madame le Maire, et après en avoir délibéré,

- **Désigne** ses délégués et suppléants en vue des élections sénatoriales du 27 septembre 2026 comme détaillé ci-dessus ;

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,
et ont signé au registre tous les membres présents.
Pour extrait certifié conforme,

Le secrétaire de séance



Nicole QUILLIEN



Hôtel de Ville - 31 place Maréchal Leclerc - 09500 MIREPOIX - 05 61 68 10 47 - www.mairie-mirepoix.fr

Le Maire,



Valérie DILLON

